

# Commune de Suze

## Conseil municipal du 11 décembre 2024

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;  
Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absent : M. Thierry Vallet
- Secrétaire : Mme Noëlle Lantheaume

### Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 - Représentation de la commune au SMPAS
- 3 - Aménagement du cœur de village : devis de l'entreprise Bouvat BTP
- 4 - Aménagement du coeur de village : Demande de financement au Département
- 5 - Aménagement du coeur de village : Sollicitation du fonds transition CCVD
- 6 - Convention opérationnelle entre la commune, la CCVD et l'EPORA
- 7 - Protection sociale complémentaire prévoyance
- 8 - Questions diverses

M. Ad Koolen informe qu'il enregistre la séance.

#### 1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2024 est approuvé, à l'unanimité.  
Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

#### 2 - Représentation de la commune au SMPAS

En prévision de l'adhésion de la commune de Suze au SMPAS à compter du 1er janvier 2025, il convient de désigner les 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, appelés à représenter la commune de SUZE au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS et ce pour la durée du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Sont candidats aux postes de titulaires : Mme Bérangère Driay, M. Simon Thomé.

Sont candidats aux postes de suppléants : M. Eric Rolland, M. Thierry Vallet.

Suite au dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

- délégués titulaires : Mme Bérangère Driay (10 voix), M. Simon Thomé (9 voix)

- délégués suppléants : M. Eric Rolland (10 voix), M. Thierry Vallet (10 voix)

M. Simon Thomé revient sur la dernière réunion à laquelle il a participé en tant que représentant d'une commune candidate donc sans pouvoir de vote à ce jour. Il a fait part au président que les tarifs étaient élevés pour les fortes consommations des éleveurs. Le tarif va peut-être être revu à la baisse.

En 2025, l'agence de l'eau va augmenter les redevances : redevance prélèvement, redevance sur la consommation d'eau potable, redevance pour performance des réseaux d'eau potable et redevance pour performance des systèmes d'assainissement. Le SMPAS a décidé de reporter cette hausse sur la facturation des abonnés tout en réfléchissant à réduire l'impact sur les consommations agricoles.

### 3 - Aménagement du cœur de village : devis de l'entreprise Bouvat BTP

Mme le Maire rappelle la réflexion globale menée sur le cœur de village, situé aux Jaux. A ce titre une première phase d'aménagement des espaces publics va être engagée afin de permettre à la population de prendre possession de nouveaux espaces.

Une seule entreprise est venue sur place pour chiffrer les travaux.

Mme le Maire présente le devis n°001599 de la SAS BOUVAT BTP pour des démolitions et aménagements au niveau du hangar communal. Ce devis s'élève à 14 219,50 € HT, soit 17 063,40 € TTC. Ces travaux pourront être subventionnés à 80%.

Intervention de Mme Dominique Chapelle : « il est bien regrettable qu'aucune solution n'ait été envisagée pour conserver les deux garages car malgré la réunion de la semaine dernière, aucune solution n'a été trouvée. Des bénévoles se sont proposés pour consolider les toitures ».

Intervention de M. Ad Koolen : « Avant la démolition, le stockage du matériel des associations va-t-il être garanti ? »

Réponse de Mme le Maire : « Avant la démolition, il faut que le stockage soit garanti pour les deux associations. On recherche des solutions et on va trouver.»

Intervention de Mme Marielle Gauthier : « Faut-il démolir toutes les toitures ? Serait-il possible de démolir partiellement et utiliser ainsi la moitié de la subvention ? »

Réponse de Mme le Maire : « Dans un premier temps, il faut déposer la demande de subvention. Dans un deuxième temps, on déterminera ce qui est urgent de démolir. C'est un enjeu financier. »

Conclusion de M. Fabien Lombard : « Il n'y aura pas de démolition sans solution »

Intervention de M. Ad Koolen : « Est-ce que vous envisagez de passer un accord avec les associations ? La solution trouvée conviendra-t-elle aux associations »

Réponse : Les associations seront réunies et on leur proposera les solutions possibles.

Mise au vote et adopté par 7 voix pour et 3 abstentions : Mme Dominique Chapelle, Mme Marielle Gauthier et M. Eric Rolland.

### 4 - Aménagement du coeur de village : Demande de financement au Département

La commune souhaite déposer une demande de financement auprès du Département pour ce qui concerne le devis n°001599 de la SAS BOUVAT BTP pour des démolitions et aménagements au niveau du hangar communal. Ce devis s'élève à 14 219,50 € HT, soit 17 063,40 € TTC.

Plan de financement de l'opération :

Dépenses HT		Recette	
SAS BOUVAT BTP	14 219,50 euros	CD 26 60%	8 531,80 euros
		CCVD 20 %	2 843,85 euros
		Autofinancement 20 %	2 843,85 euros
Total dépense	14 219,50 euros	Total recette	14 219,50 euros

Mise au vote et adopté par 7 voix pour et 3 abstentions : Mme Dominique Chapelle, Mme Marielle Gauthier et M. Eric Rolland.

### 5 - Aménagement du coeur de village : Sollicitation du fonds transition CCVD

La commune souhaite déposer une demande de financement auprès de la CCVD dans le cadre du fonds de transition pour ce qui concerne le devis n°001599 de la SAS BOUVAT BTP pour des démolitions et aménagements au niveau du hangar communal. Ce devis s'élève à 14 219,50 € HT, soit 17 063,40 € TTC.

Plan de financement de l'opération :

Dépenses HT		Recette	
SAS BOUVAT BTP	14 219 ,50 euros	CD 26 60%	8 531,80 euros
		CCVD 20 %	2 843,85 euros
		Autofinancement 20 %	2 843,85 euros
Total dépense	14 219,50 euros	Total recette	14 219,50 euros

Mis au vote et adopté par 7 voix pour et 3 abstentions : Mme Dominique Chapelle, Mme Marielle Gauthier et M. Eric Rolland.

**6 - Convention opérationnelle entre la commune, la CCVD et l'EPORA**

La présente Convention opérationnelle vise à poursuivre l'action foncière débutée dans le cadre de la Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) 26A043 signée le 29 mars 2023.

Le projet de convention opérationnelle, entre la Commune, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), a pour objet de définir les obligations de chacune des Parties dans le cadre de la coopération qui est instituée pour la réalisation du projet d'aménagement de la Collectivité. Les élus souhaitent poursuivre l'aménagement du centre dans le hameau principal en créant, autour de l'école, l'église et la mairie, une place publique bordée d'une dizaine logements locatifs abordables pour accueillir notamment des jeunes ménages.

Il a été convenu entre les parties que la commune se chargera directement par une commande à une entreprise, de la démolition des deux hangars. Un devis prévisionnel de 37 000 € HT a été inscrit au bilan, la commune devra faire parvenir à l'EPORA le montant réel des travaux après réception avant la cession par l'EPORA des parcelles AC18, 19 et 22 à la commune ou pour partie à un opérateur qu'elle aura désigné.

M. Fabien Lombard indique que la CCVD a validé la convention lors du dernier bureau.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

**7 - Protection sociale complémentaire prévoyance**

Mme le Maire informe qu'à compter de 2025, les communes doivent prendre en charge une contribution à la protection sociale de leurs salariés. Le montant sera de 7 € brut/mois et par salarié. Cette prestation est gérée par le centre de gestion de la Drôme et débutera le 1<sup>er</sup> mars 2025. Elle s'appliquera pour Mme Danielle Petit, unique salariée communale.

**8.1 - Questions diverses : procédure CR1**

M. Fabien Lombard nous informe que ce dossier a pris du retard.

Il propose que les élus préparent cette rencontre avec l'association Apresire pour un travail commun afin de réunir les arguments.

Intervention de M. Ad Koolen : « Pourquoi la commune doit rencontrer l'association Apresire ? »

Réponse de M. Fabien Lombard : « APRESIRE est une association qui a dans son objet la préservation de l'environnement. C'est la seule association qui nous interpelle sur ce sujet. C'est une association qui va dans notre sens. C'est donc intéressant de les écouter et de voir si on les suit. »

Intervention de Mme Sylvie Bonnassieux : « Une association, c'est un collectif ».

L'expert sera en mairie le 23 janvier 2025 pour la réunion d'expertise avec les différentes parties. Notre avocat, Me Bard sera présent. Mme Le Maire représentera la commune. Une visite sur le terrain est annoncée. Il faut envisager une réunion de travail interne début janvier.

#### 8.2 - Questions diverses : courrier de l'Apresire

L'association interpelle les élus sur le transfert de la compétence eau et assainissement. Les questions posées sont :

- Pourquoi avez-vous décidé ce transfert au 01/01/2025 alors qu'il y avait un an supplémentaire de délai ?
- Est-ce que ce transfert va entraîner une augmentation du prix de l'eau ?
- Quel est l'intérêt de ce transfert ? Reste-t-il indispensable si la loi NOTRe change ?
- Dans le cas où la décision de transfert serait réversible, quelle est la position de la municipalité ?

Afin de répondre aux interrogations qui semblent demeurer, un rendez-vous sera proposé aux membres de l'association qui le souhaiteront, en janvier.

#### 8.3 - Questions diverses : cohabitation avec le loup

M. Ad Koolen a participé au groupe de travail animé par le Parc du Vercors. Nous étions déjà informés sur le COPIL du 15 octobre dernier. Depuis 4 réunions nouvelles se sont tenues dans une bonne ambiance. Chacun a pu apporter son point de vue et les éleveurs sont toujours présents.

Le 12 novembre étaient présents l'OFB, la CCVD, le PNRV et les éleveurs. Ont été abordés les conséquences pratiques et la charge mentale pour les éleveurs, la localisation des troupeaux, la formation des scolaires et l'analyse des conflits. L'OFB a présenté ses actions, en particulier son organisation avec des correspondants locaux et la carte où se trouvent les loups actuellement. Enfin une présentation des caméras-pièges permet de comprendre le comportement des loups sur plusieurs années.

Le 15 novembre : des tests de comportements sur les chiens de protection ont été réalisés sur place dans une exploitation de Gigors puis une présentation des outils de médiation et le soir, le film documentaire, « Rasco et nous » sur les deux premières années d'un chien de protection suivi d'une discussion avec le public.

Le 20 novembre : bilan de clôture du COPIL Gervanne avec un rapport définitif avec la liste des points de conflit et les chiffres locaux.

Le 5 décembre : visioconférence de clôture du programme européen avec la présentation des actions à venir : poursuivre la sensibilisation des habitants locaux, développer la signalétique. Le PNRV estime que le pastoralisme est un axe de fond de sa mission. Une exposition est disponible et sera demandée pour une présentation en salle du conseil.

#### 8.4 - Questions diverses : les vautours du Vercors

M. Fabien Lombard a participé à une réunion du PNRV sur les vautours au nombre de 200 individus recensés

Un travail d'analyse a été effectué concernant le traitement des cadavres d'animaux. L'objectif serait de réaliser plusieurs placettes de nourrissage sur le Vercors. Seuls les ovins, caprins et petits bovins peuvent servir de nourritures aux vautours. La volaille est interdite.

Il serait nécessaire de demander aux éleveurs suzois si la fourniture de cadavres serait intéressante pour eux, en complément du passage de l'entreprise d'équarrissage habituelle.

#### 8.4 - Questions diverses : commission économique de la CCVD

Lors de la dernière commission économique de la CCVD le 28 novembre, Mme Sophie Fourquin informe que 4 points ont été abordés :

- Friche agricole de Drôme Cailles : travail avec le Département pour améliorer l'accessibilité de la zone par un élargissement de la route, présentation des porteurs de projet sur chacun des bâtiments ou zone agricole, plan de financement de l'opération
- Saou : présentation de la zone des Foulons avec le bâtiment existant qui est racheté par les entreprises déjà implantées et construction d'un bâtiment comprenant 3 ateliers de 160 m<sup>2</sup> en location, présentation du plan de financement.
- Allex : acquisition d'un terrain agricole de 3,6 ha juste en face de l'entreprise Charles et Alice. L'emploi sera privilégié avec un objectif de 30 emplois/ha.

- ITM – ex base logistique de Loriol : un plan de revitalisation a été mis en place pour compenser la perte des 161 salariés.

#### 8.6 - Questions diverses : commission environnement de la CCVD

Mme Sylvie Bonnassieux nous informe du forum sur le Plan Climat Air Energie territorial qui se déroulera à la CCVD le 19 décembre prochain. La matinée sera consacrée aux scolaires, une présentation des résultats à mi-parcours est prévue à 13h30 suivie de conférences.

#### 8.7 - Questions diverses : PLUI

Le jeudi 12 décembre aura lieu la rencontre avec les partenaires associés. La finalisation du PLUI est prévue en automne 2025.

#### 8.8 - Questions diverses : brûlage des végétaux

Malgré les multiples informations déjà transmises aux habitants, un courrier sera transmis aux récidivistes.

#### 8.9 - Questions diverses : illumination du village

Mme le Maire remercie le comité des fêtes pour les éclairages de Noël qui ont été installés aux Jaux. Cela apporte un petit air de fête dans le village.

Fin de la séance à 21h06.

Prochain conseil municipal : mercredi 18 décembre 2024 à 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- Jeudi 12 décembre ; PLUI à la CCVD
- Lundi 16 décembre à 10 h DREAL avec les élus des 3 communes, travail sur le périmètre avec le cabinet.
- Lundi 16 décembre après midi : Comité stratégique forêt- bois à Aouste.
- Mardi 17 décembre : comité de suivi du captage du Vivier
- mardi 17 décembre : Conseil communautaire
- Jeudi 19 décembre : permanence de France Services. Un mail de rappel sera transmis aux Suzois.

La secrétaire,  
Noëlle Lantheaume

Le maire,  
Bérangère Driay



